

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

1-3 – BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET FORFAITAIRES

Pouvoir adjudicateur

État - Ministères de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Transports, de la Ville et du Logement

Représentant du pouvoir adjudicateur

Madame la préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfète de la Gironde par décret du 22 avril 2026

Objet de la consultation

Assistance au service déplacements, infrastructures et transports de la DREAL Nouvelle-Aquitaine sur les procédures réglementaires liées aux missions de mobilité et de maîtrise d'ouvrage routière

La présente liste des prix comporte 21 pages.

Prestations intellectuelles d'accompagnement des procédures réglementaires et d'information du public

N° prix	Description des prestations	Montant H.T.
1	Plan d'information Ce prix rémunère au forfait, pour une opération d'investissement routier ou une autre action d'information ou de sensibilisation du SDIT, la conception d'un plan d'information et de communication tel que défini à l'article 10 du CCATP. Ce prix comprend la proposition d'éléments généraux de contexte à destination du grand public pour présenter l'opération et son stade d'avancement. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale, ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation du document final par la maîtrise d'ouvrage. Le document précise les actions à mettre en place, adapté au public cible, avec des exemples sur des actions similaires. Le prix comprend la réalisation d'une réunion de présentation du plan d'information, en visioconférence ou en présentiel à Bordeaux ou à Poitiers selon les disponibilités du prestataire. Le prix comprend la remise du document à la maîtrise d'ouvrage, dans les délais prévus à l'article 4.1.2 du CCATP en version PDF et en version modifiable. Le forfait H.T. :	
2	Actualisation du plan d'information Ce prix rémunère au forfait, pour une opération d'investissement routier ou une autre action d'information ou de sensibilisation du SDIT, la mise à jour du plan d'information et de communication initial, tel que défini à l'article 10 du CCATP. Ce prix comprend la proposition d'éléments généraux de contexte à destination du grand public pour présenter l'avancement de l'opération par rapport au stade précédent, et les étapes à venir . Ce prix comprend la réalisation de la version initiale, ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation du document final par la maîtrise d'ouvrage. Cette actualisation comprend le bilan des actions déjà réalisées lors de la phase ultérieure et leurs portées, ainsi qu'une analyse critique des points d'amélioration de la démarche le cas échéant. Le prix comprend la réalisation d'une réunion de présentation du nouveau plan d'information, en visioconférence ou en présentiel à Bordeaux ou à Poitiers selon les disponibilités du prestataire, pour présenter les évolutions du plan d'information par rapport à la ver-	

	sion initiale. Le prix comprend la remise du document à la maîtrise d'ouvrage, dans les délais prévus à l'article 4.1.2 du CCATP en version PDF et en version modifiable. Le forfait H.T. :	
3a	Rédaction d'une note de conseil Ce prix rémunère au forfait l'élaboration d'une note de conseil stratégique tel que défini à l'article 10 du CCATP, sur une problématique rencontrée et définie par la maîtrise d'ouvrage. La note de conseil précise le contexte politique et médiatique de la problématique, et propose des actions stratégiques à mener par la maîtrise d'ouvrage, ainsi que des éléments de langage à utiliser pour le contact avec la presse et/ou le grand public. Ce prix comprend la proposition d'éléments généraux de contexte à destination du grand public pour présenter le contexte de l'opération qui a généré la problématique. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale, ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation du document final par la maîtrise d'ouvrage. Ce prix comprend la réalisation d'une réunion de briefing de l'équipe de maîtrise d'ouvrage en visioconférence . Le prix comprend la remise du document à la maîtrise d'ouvrage, dans les délais prévus à l'article 4.1.2 du CCATP en version PDF et en version modifiable. Le forfait H.T. :	
3b	Rédaction d'une note de conseil en urgence Ce prix rémunère au forfait l'élaboration d'une note de conseil tel que défini à l'article 10 du CCATP, dans le respect de délais restreint imposé par le caractère d'urgence de la prestation. La note de conseil précise le contexte politique et médiatique de la problématique, et propose des actions stratégiques à mener par la maîtrise d'ouvrage, ainsi que des éléments de langage à utiliser pour le contact avec la presse et/ou le grand public. Ce prix comprend la proposition d'éléments généraux de contexte à destination du grand public pour présenter le contexte de l'opération qui a généré la problématique. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale, ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation du document final par la maîtrise d'ouvrage. Ce prix comprend la mobilisation rapide des équipes de production,	

	afin de soumettre le document en urgence à la maîtrise d'ouvrage. Ce prix comprend la réalisation d'une réunion de briefing de l'équipe de maîtrise d'ouvrage en visioconférence . Le prix comprend la remise du document à la maîtrise d'ouvrage, dans les délais prévus à l'article 4.1.1 du CCATP en version PDF et en version modifiable. Le forfait H.T. :	
4a	Rédaction de document d'information type communiqué de presse ou flyer Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un document d'information à destination du grand public, au format A4 ou A3, recto/verso, tel que défini à l'article 10 du CCATP. Ce prix comprend la proposition d'éléments généraux de contexte à destination du grand public pour présenter le contexte de l'opération. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale, ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation du document final par la maîtrise d'ouvrage. Ce prix comprend les réalisations graphiques rendues nécessaires pour la bonne information du public. Ce prix comprend la réalisation d'une réunion d'échange en visioconférence avec l'équipe de maîtrise d'ouvrage. Le prix comprend la remise du document à la maîtrise d'ouvrage, dans les délais prévus à l'article 4.1.2 du CCATP en version PDF et en version modifiable. L'unité H.T. :	
4b	Rédaction de document d'information type communiqué de presse ou flyer en urgence Ce prix rémunère à l'unité pour la rédaction d'un document d'information destiné au grand public au format A4 ou A3, recto, tel que défini à l'article 10 du CCATP. Ce prix comprend la proposition d'éléments généraux de contexte à destination du grand public pour présenter le contexte de l'opération. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale, ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation du document final par la maîtrise d'ouvrage. Ce prix comprend la mobilisation rapide des équipes de production, afin de soumettre le document en urgence à la maîtrise d'ouvrage. Ce prix comprend les réalisations graphiques rendues nécessaires pour la bonne information du public. Ce prix comprend la réalisation d'une réunion d'échange en visio-	

	conférence avec l'équipe de maîtrise d'ouvrage. Le prix comprend la remise du document à la maîtrise d'ouvrage, dans les délais prévus à l'article 4.1.1 du CCATP en version PDF et en version modifiable. L'unité H.T. :	
5a	Rédaction de document d'information type lettre d'information Ce prix rémunère à la page la réalisation d'un document d'information type lettre d'information à destination du grand public, au format A4 recto/verso, tel que défini à l'article 10 du CCATP. Ce prix comprend la rédaction d'un document illustré de 3 à 11 pages. Ce prix comprend la proposition d'éléments généraux de contexte à destination du grand public pour présenter le contexte de l'opération. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale, ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation du document final par la maîtrise d'ouvrage. Ce prix comprend les réalisations graphiques rendues nécessaires pour la bonne information du public. Ce prix comprend la réalisation d'une réunion d'échange en visio-conférence avec l'équipe de maîtrise d'ouvrage. Le prix comprend la remise du document à la maîtrise d'ouvrage, dans les délais prévus à l'article 4.1.2 du CCATP en version PDF et en version modifiable. Le forfait H.T. :	
5b	Rédaction de document d'information type lettre d'information en urgence Ce prix rémunère à la page la réalisation d'un document d'information type lettre d'information à destination du grand public, au format A4 recto/verso, tel que défini à l'article 10 du CCATP. Ce prix comprend la rédaction d'un document illustré de 3 à 6 pages. Ce prix comprend la proposition d'éléments généraux de contexte à destination du grand public pour présenter le contexte de l'opération. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale, ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation du document final par la maîtrise d'ouvrage. Ce prix comprend la mobilisation rapide des équipes de production, afin de soumettre le document en urgence à la maîtrise d'ouvrage. Ce prix comprend la réalisation d'une réunion d'échange en visio-conférence avec l'équipe de maîtrise d'ouvrage. Ce prix comprend les réalisations graphiques rendues nécessaires	

	pour la bonne information du public. Le prix comprend la remise du document à la maîtrise d'ouvrage, dans les délais prévus à l'article 4.1.1 du CCATP en version PDF et en version modifiable. Le forfait H.T. :	
6a	Rédaction de documents d'information type dossier de presse Ce prix rémunère au forfait la réalisation d'un document d'information à destination du grand public, au format A4, pour décrire une opération ou une action à réaliser par le maître d'ouvrage, tel que défini à l'article 10 du CCATP. Ce prix comprend la rédaction d'un document illustré de 11 à 30 pages. Ce prix comprend la proposition d'éléments généraux de contexte à destination du grand public pour présenter le contexte de l'opération. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale, ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation du document final par la maîtrise d'ouvrage. Ce prix comprend la réalisation d'une réunion d'échange avec l'équipe de maîtrise d'ouvrage avant la réalisation du dossier. Ce prix comprend les réalisations graphiques rendues nécessaires pour la bonne information du public. Le prix comprend la remise du document à la maîtrise d'ouvrage, dans les délais prévus à l'article 4.1.2 du CCATP en version PDF et en version modifiable. Le forfait H.T. :	
6b	Rédaction de documents d'information type dossier de presse en urgence Ce prix rémunère au forfait la réalisation d'un document d'information à destination du grand public, au format A4, pour décrire une opération ou une action à réaliser par le maître d'ouvrage, tel que défini à l'article 10 du CCATP. Ce prix comprend la rédaction d'un document illustré de 7 à 12 pages. Ce prix comprend la proposition d'éléments généraux de contexte à destination du grand public pour présenter le contexte de l'opération. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale, ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation du document final par la maîtrise d'ouvrage. Ce prix comprend la mobilisation rapide des équipes de production, afin de soumettre le document en urgence à la maîtrise d'ouvrage. Ce prix comprend la réalisation d'une réunion d'échange avec	

	l'équipe de maîtrise d'ouvrage avant la réalisation du dossier. Ce prix comprend les réalisations graphiques rendues nécessaires pour la bonne information du public. Le prix comprend la remise du document à la maîtrise d'ouvrage, dans les délais prévus à l'article 4.1.1 du CCATP en version PDF et en version modifiable. Le forfait H.T. :	
7	Valorisation d'un dossier réglementaire Ce prix rémunère à la page, la valorisation d'un dossier réglementaire illustré à destination du grand public, tel que défini à l'article 10 du CCATP. Ce prix comprend la proposition d'éléments généraux de contexte à destination du grand public pour présenter le contexte de l'opération. Ce prix comprend la rédaction d'éléments génériques pédagogiques de contexte de la phase réglementaire, la reprise des éléments graphiques techniques remis par la maîtrise d'ouvrage pour les rendre compréhensibles par le grand public, et la reprise de la rédaction si nécessaire des éléments techniques remis par la maîtrise d'ouvrage pour les rendre accessibles au grand public. Ce prix comprend également une prestation de conseil sur la reprise du document technique initial remis par le maître d'ouvrage, notamment en termes de reprise de la chronologie des éléments présentés pour assurer une meilleure compréhension du grand public. Ce prix comprend les réalisations graphiques rendues nécessaires pour la bonne information du public. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale, ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation du document final par la maîtrise d'ouvrage. Le prix comprend la participation à une réunion de conseil sur la rédaction du document. Le prix comprend la remise du document à la maîtrise d'ouvrage, dans les délais prévus à l'article 4.1.2 du CCATP en version PDF et en version modifiable. La page H.T. :	
8a	Élaboration de diaporama (court) Ce prix rémunère au forfait l'élaboration d'un diaporama de type présentation de conférence, sur le sujet précisé par la maîtrise d'ouvrage, dans un format allant jusqu'à 20 diapositives (inclus), tel que défini à l'article 10 du CCATP. Ce prix comprend la rédaction d'éléments génériques pédagogiques de contexte, la création d'éléments graphiques, et la rédaction des éléments à présenter. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale, ainsi que les	

	différentes itérations jusqu'à la validation du document final par la maîtrise d'ouvrage. Le prix comprend la participation à une réunion de présentation du document en visioconférence. Ce prix comprend les réalisations graphiques rendues nécessaires pour la bonne information du public. Le prix comprend la remise du document à la maîtrise d'ouvrage, dans les délais prévus à l'article 4.1.2 du CCATP en version PDF et en version modifiable. Le forfait H.T. :	
8b	Élaboration de diaporama (long) Ce prix rémunère au forfait l'élaboration d'un diaporama de type présentation de conférence, sur le sujet précisé par la maîtrise d'ouvrage, dans un format au-delà de 21 diapositives et jusqu'à 40 diapositives (inclus), tel que défini à l'article 10 du CCATP. Ce prix comprend la rédaction d'éléments génériques pédagogiques de contexte, la création d'éléments graphiques, et la rédaction des éléments à présenter. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale, ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation du document final par la maîtrise d'ouvrage. Le prix comprend la participation à une réunion de présentation du document en visioconférence. Ce prix comprend les réalisations graphiques rendues nécessaires pour la bonne information du public. Le prix comprend la remise du document à la maîtrise d'ouvrage, dans les délais prévus à l'article 4.1.2 du CCATP en version PDF et en version modifiable. Le forfait H.T. :	€
9a	Participation à une réunion à Bordeaux (1/2 j) Ce prix rémunère au forfait la participation du pilote à une réunion à Bordeaux, d'une durée effective d'une demi-journée au maximum, telle que définie à l'article 10 du CCATP. Ce prix comprend les frais de déplacement. La durée effective ne comprend pas les temps de déplacement du titulaire. Ce prix comprend la rédaction d'un compte-rendu transmis dans un délai maximum d'une semaine après la réunion. Le forfait H.T. :	€
9b	Participation à une réunion à Poitiers (1/2 j) Ce prix rémunère au forfait la participation du pilote à une réunion à Poitiers, d'une durée effective d'une demi-journée au maximum, telle	€

	que définie à l'article 10 du CCATP. Ce prix comprend les frais de déplacement. La durée effective ne comprend pas les temps de déplacement du titulaire. Ce prix comprend la rédaction d'un compte-rendu transmis dans un délai maximum d'une semaine après la réunion. Le forfait H.T. :	
9c	Participation à une réunion (1 j) Ce prix rémunère au forfait la participation du pilote à une réunion à Bordeaux, Poitiers ou sur n'importe quel autre lieu en Nouvelle-Aquitaine, d'une durée effective d'une journée au maximum, telle que définie à l'article 10 du CCATP. Ce prix comprend les frais de déplacement. La durée effective ne comprend pas les temps de déplacement du titulaire. Ce prix comprend la rédaction d'un compte-rendu transmis dans un délai maximum d'une semaine après la réunion. Le forfait H.T. :	€
9d	Participation à une réunion en visioconférence (1/2 j) Ce prix rémunère au forfait la participation du pilote à une réunion en visioconférence, d'une durée effective d'une demi-journée au maximum, telle que définie à l'article 10 du CCATP. Ce prix comprend la rédaction d'un compte-rendu transmis dans un délai maximum d'une semaine après la réunion. Le forfait H.T. :	
10	Recherche d'intervenants Ce prix rémunère au forfait la recherche et la proposition par le titulaire d'intervenants pour une table ronde ou un séminaire, telle que définie à l'article 10 du CCATP. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale d'une liste d'intervenants, ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation de la liste finale par la maîtrise d'ouvrage, dans les délais prévus à l'article 4.1.2 du CCATP en version PDF et en version modifiable. Le forfait H.T. :	
11	Fichier d'invités ou d'acteurs Ce prix rémunère au forfait la constitution, pour une opération ponctuelle de communication, d'un fichier des invités ou des acteurs, telle que définie dans l'article 10 du CCATP. Ce prix rémunère au forfait l'identification des catégories d'invités ou d'acteurs et la collecte des données, dans les délais prévus à l'article 4.1.2 du CCATP en version PDF et en version modifiable. Le forfait H.T. :	

12a	Animation d’une réunion ou action événementielle publique hors chantier (hors atelier) Ce prix rémunère au forfait la participation de deux personnes au minimum (dont le pilote) à une réunion ou action événementielle publique en Nouvelle Aquitaine, telle que définie à l'article 10 du CCATP. Ce prix comprend la préparation de la manifestation, et notamment : • une visite de reconnaissance-validation, qui permette de veiller notamment à l’accessibilité de la salle aux personnes à mobilité réduite, à la localisation et à la capacité du parking, à son équipement pour cyclistes, à l'acoustique et à l’éclairage de la salle ; • la validation des modalités de remise des clefs avec la personne qui met la salle à disposition ; • la vérification de la nécessité de matériel spécifique complémentaire non présent dans la salle (micro, enceinte, etc.) • la réalisation d’une lettre d’invitation et la proposition de la liste des personnes à inviter ; • la réalisation de chevalets (prénom, nom et organisme) pour chacun des participants en tribune ; • la mise en place de la salle : chaises, tables, etc. ; • la disposition de bouteilles d’eau et de gobelets ; Dans le cas où la réunion dispose d’un point d’eau, il faudra privilégier des carafes d’eau, ainsi que des récipients réutilisables si possible. • la mise en place de l'accueil et des documents remis aux participants. Ce prix comprend également : • la préparation préalable de la réunion par le titulaire ; • la réalisation d’une réunion préparatoire des intervenants du maître d’ouvrage, en amont de la réunion ; • l'animation de la réunion ou action événementielle par le pilote ; • la prise de photographies numériques destinées à illustrer la manifestation. Il comprend l’établissement d’un document synthétique d’information sur l’évènement réalisé de 4 pages maximum, à destination interne à la DREAL, de ses partenaires ou du grand public, utilisant à bon escient les photographies numériques réalisées. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale de ce document synthétique, ainsi que les différentes itérations jusqu’à la validation par la maîtrise d’ouvrage. La version initiale doit être remise dans un délai d’une semaine après la réalisation de la réunion ou l’action. Ce prix comprend la remise du document synthétique en version PDF et en version modifiable. Le temps de présence effective sur le site comprend le matin et	
-----	---	--

	l'après-midi, ou l'après-midi et la soirée. Ce prix comprend les frais de déplacement. La durée effective ne comprend pas les temps de déplacement du titulaire. Le prix comprend la réalisation de la prestation dans les délais prévus à l'article 4.1.2 du CCATP. Le forfait H.T. :	
12b	Animation d'une réunion ou action événementielle publique hors chantier (hors atelier) en urgence Ce prix rémunère au forfait la participation de deux personnes au minimum (dont le pilote) à une réunion ou action événementielle publique en Nouvelle Aquitaine, telle que définie à l'article 10 du CCATP excepté le matériel sonore et visuel. Ce prix comprend la préparation de la manifestation, et notamment : • la validation des modalités de remise des clefs avec la personne qui met la salle à disposition ; • la disposition de bouteilles d'eau et de gobelets ; Dans le cas où la réunion dispose d'un point d'eau, il faudra privilégier des carafes d'eau, ainsi que des récipients réutilisables si possible. • la mise en place de l'accueil et des documents remis aux participants. Ce prix comprend également : • l'animation de la réunion ou action événementielle par le pilote ; • la prise de photographies numériques destinées à illustrer la manifestation. Il comprend l'établissement d'un document synthétique d'information sur l'évènement réalisé de 4 pages maximum, à destination interne à la DREAL, de ses partenaires ou du grand public, utilisant à bon escient les photographies numériques réalisées. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale de ce document synthétique, ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation par la maîtrise d'ouvrage. La version initiale doit être remise dans un délai d'une semaine après la réalisation de la réunion ou l'action. Ce prix comprend la remise du document synthétique en version PDF et en version modifiable. Le temps de présence effective sur le site comprend le matin et l'après-midi, ou l'après-midi et la soirée. Ce prix comprend les frais de déplacement. La durée effective ne comprend pas les temps de déplacement du titulaire. Ce prix comprend la mobilisation rapide du titulaire, et la préparation et l'animation d'une réunion ou action événementielle publique en urgence, dans les délais prescrits à l'article 4.1.1 du CCATP.	

	Le forfait H.T. :	
12c	Animation d'une action événementielle publique sur chantier Ce prix rémunère au forfait la participation de deux personnes au minimum (dont le pilote) à une action événementielle publique institutionnelle sur un chantier en Nouvelle Aquitaine, telle que définie à l'article 10 du CCATP. Ce prix rémunère à l'unité : • la préparation préalable de l'action par le titulaire, dont la réalisation d'un inventaire du matériel nécessaire (barnum, matériel sonore, visuel, pupitre, chevalets pour les intervenants etc.), la réalisation de cartons d'invitation pour les invités (date, lieu de rendez-vous, moyen de locomotion) ; • la réalisation d'une réunion préparatoire des intervenants du maître d'ouvrage, en amont de la réunion ; • la proposition d'un déroulé de l'action institutionnelle, et de « geste » institutionnel en fonction de l'action événementielle ; • l'animation de l'action événementielle par le pilote ; • la prise de photographies numériques destinées à illustrer la manifestation. Ce prix comprend également la proposition par le prestataire de l'action symbolique à réaliser, ainsi que son organisation suite à la validation de la maîtrise d'ouvrage. Il comprend la préparation de la manifestation, et notamment : • une visite de reconnaissance-validation, qui permette de veiller notamment à bien identifier le lieu de la prestation, et identifier les besoins matériels nécessaires (barnum, tables, chaises, etc.), ainsi que des besoins pour les allocutions (micro, enceinte, vidéoprojecteur, écran...) ; • la validation des modalités d'accès au lieu défini pour l'action événementielle ; • l'élaboration d'une proposition de liste d'invités et la réalisation d'une invitation ; • la réalisation de chevalets (prénom, nom et organisme) pour chacun des participants ; • la mise en place (ou son suivi) du lieu de l'évènement : chaises, tables, barnum, tribune, chevalets, etc. • la disposition de bouteilles d'eau et de gobelets. • la mise en place de l'accueil et des documents remis aux participants. Il comprend l'établissement d'un document synthétique d'information sur l'évènement réalisé, à destination interne à la DREAL ou pour la presse, utilisant à bon escient les photographies numériques réalisées. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale de ce document synthétique, ainsi que les différentes itérations jusqu'à la	

	validation par la maîtrise d’ouvrage. La version initiale doit être remise dans un délai d’une semaine après la réalisation de la réunion ou l’action. Ce prix comprend la remise du document synthétique en version PDF et en version modifiable. Le temps de présence effective sur le site comprend le matin et l'après-midi, ou l'après-midi et la soirée. Le prix comprend les frais de déplacement. Le prix comprend la réalisation de la prestation dans les délais prévus à l’article 4.1.2 du CCATP. Le forfait H.T. :	
12d	Animation d’une action événementielle publique sur chantier en urgence Ce prix rémunère au forfait la participation de deux personnes au minimum (dont le pilote) à une action événementielle publique institutionnelle sur un chantier en Nouvelle Aquitaine, telle que définie à l'article 10 du CCATP excepté le matériel sonore et visuel. Ce prix rémunère à l'unité : • la réalisation d’une réunion préparatoire des intervenants du maître d’ouvrage, en amont de la réunion ; • l'animation de l’action événementielle par le pilote ; • la prise de photographies numériques destinées à illustrer la manifestation. Ce prix comprend également la proposition par le prestataire de l’action symbolique à réaliser, ainsi que son organisation suite à la validation de la maîtrise d’ouvrage. Il comprend la préparation de la manifestation, et notamment : • la validation des modalités d’accès au lieu défini pour l’action événementielle ; • la mise en place (ou son suivi) du lieu de l’évènement : chaises, tables, barnum, tribune, chevalets, etc. • la disposition de bouteilles d’eau et de gobelets. • la mise en place de l'accueil et des documents remis aux participants. Il comprend l’établissement d’un document synthétique d’information sur l’évènement réalisé, à destination interne à la DREAL ou pour la presse, utilisant à bon escient les photographies numériques réalisées. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale de ce document synthétique, ainsi que les différentes itérations jusqu’à la validation par la maîtrise d’ouvrage. La version initiale doit être remise dans un délai d’une semaine après la réalisation de la réunion ou l’action. Ce prix comprend la remise du document synthétique en version	

	PDF et en version modifiable. Le temps de présence effective sur le site comprend le matin et l'après-midi, ou l'après-midi et la soirée. Le prix comprend les frais de déplacement. Ce prix comprend la mobilisation rapide du titulaire, et la préparation et l'animation d'une réunion ou action événementielle publique en urgence, dans les délais prescrits à l'article 4.1.1 du CCATP. Le forfait H.T. :	
12e	Animation d'un atelier à destination du public Ce prix rémunère au forfait la participation de deux personnes au minimum (dont le pilote) à l'animation d'un atelier à destination du public, telle que définie à l'article 10 du CCATP. Ce prix comprend la préparation de la manifestation, et notamment : • une visite de reconnaissance-validation, qui permette de veiller notamment à l'accessibilité de la salle aux personnes à mobilité réduite, à la localisation et à la capacité du parking, à son équipement pour cyclistes, à l'acoustique et à l'éclairage de la salle ; • la validation des modalités de remise des clefs avec la personne qui met la salle à disposition ; • la vérification de la nécessité de matériel spécifique complémentaire non présent dans la salle (micro, enceinte, etc.) • la mise en place de la salle : chaises, tables, etc. ; • la disposition de bouteilles d'eau et de gobelets ; Dans le cas où la réunion dispose d'un point d'eau, il faudra privilégier des carafes d'eau, ainsi que des récipients réutilisables si possible. • la mise en place de l'accueil et des documents remis aux participants. Ce prix rémunère à l'unité : • la préparation préalable des ateliers par le titulaire, dont la réalisation d'un inventaire du matériel nécessaire (tables, chaises, tableau, post-it, supports etc..), la réalisation de flyers d'information du public ; • la réalisation d'une réunion préparatoire des intervenants du maître d'ouvrage, en amont de la réunion ; • la proposition d'un déroulé de l'atelier ; • l'animation des ateliers par le pilote, ses collaborateurs et les intervenants du maître d'ouvrage briefé par le pilote ; • la prise de photographies numériques destinées à illustrer la manifestation ; • la réalisation d'un compte-rendu de la manifestation, et les enseignements à retenir de la participation du public ; Ce prix comprend la rédaction d'un document synthétique présentant les modalités d'animation de l'atelier et son déroulé, la préparation	

	des documents à destination du public présent aux ateliers et la rédaction d'un document synthétique Ce prix comprend la réalisation de la version initiale du déroulé de l'atelier et du compte-rendu de la manifestation , ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation par la maîtrise d'ouvrage. La version initiale du compte-rendu doit être remise dans un délai d'une semaine après la réalisation de l'atelier. Ce prix comprend la remise du document synthétique en version PDF et en version modifiable. Le temps de présence effective sur le site comprend le matin et l'après-midi, ou l'après-midi et la soirée. Le prix comprend les frais de déplacement. Le prix comprend la réalisation de la prestation dans les délais prescrits dans le bon de commande. Le forfait H.T. :	
13a	Restitution intégrale de réunion sous format écrit Ce prix rémunère à l'heure d'enregistrement audio la remise d'un document écrit de restitution intégrale de réunion, tel que défini à l'article 10 du CCATP. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale du déroulé de l'atelier et du compte-rendu de la manifestation , ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation par la maîtrise d'ouvrage. La version initiale du compte-rendu doit être remise dans un délai d'une semaine après la réunion. Ce prix comprend la remise du document synthétique en version PDF et en version modifiable. L'heure H.T. :	
13b	Restitution intégrale de réunion sous format audio Ce prix rémunère à l'heure d'enregistrement audio l'enregistrement d'une réunion et la remise de cet enregistrement au format audio à la maîtrise d'ouvrage, tel que défini à l'article 10 du CCATP.. L'enregistrement doit être remis, nettoyé des bruits parasites, dans un délai de 2 jours ouvrés après la réunion. L'heure H.T. :	
14a	AMO d'intervention externe Ce prix rémunère au forfait (nature de prestations) l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une prestation externe, telle que définie à l'article 10 du CCATP. Il comprend :	

	• l'identification de l'intervention requise ; • la rédaction du cahier des charges de la prestation et la proposition de critères de choix du prestataire ; • la préparation des formalités légales de publicité ; • la recherche et la consultation de prestataires adaptés ; • le recueil des offres et la proposition écrite de choix du prestataire en application des critères validés par le SDIT ; • les contrôles de respect du planning par le prestataire retenu et de la qualité de la prestation. Le prix comprend la réalisation de la prestation dans les délais prévus à l'article 4.1.2 du CCATP. Le forfait H.T. :	
14b	AMO d'intervention externe en urgence Ce prix rémunère au forfait l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une prestation externe en urgence, telle que définie à l'article 10 du CCATP. Il comprend : • l'identification de l'intervention requise ; • la rédaction du cahier des charges de la prestation ; • la recherche et la consultation de prestataires adaptés ; • le recueil des offres et la proposition écrite de choix du prestataire ; • les contrôles de respect du planning par le prestataire retenu et de la qualité de la prestation. Ce prix comprend la mobilisation rapide du titulaire en urgence, dans les délais prescrits à l'article 4.1.1 du CCATP. Le forfait H.T. :	

Prestations artistiques et matérielles		
N° prix	Description des prestations	Montant H.T.
15a	Création de charte graphique Ce prix rémunère, à l'unité, la création d'une charte graphique (dont logo) pour une opération ou action de communication tel que défini à l'article 10 du CCATP. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale, ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation du document final par la maîtrise d'ouvrage. Le prix comprend la réalisation de la prestation dans les délais prescrits dans le bon de commande. L'unité H.T. :	€
15b	Mise en forme de document de communication A4 Ce prix rémunère à la page format A4 la mise en page de documents de communication, telle que définie à l'article 10 du CCATP. Il ne s'applique pas aux diaporamas. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale, ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation du document final par la maîtrise d'ouvrage. Le prix comprend la remise du document à la maîtrise d'ouvrage, dans les délais prévus à l'article 4.1.2 du CCATP La page H.T. :	€
15c	Mise en forme de document de communication A3 Ce prix rémunère à la page format A3 la mise en page de documents de communication, telle que définie à l'article 10 du CCATP. Il ne s'applique pas aux diaporamas. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale, ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation du document final par la maîtrise d'ouvrage. Le prix comprend la remise du document à la maîtrise d'ouvrage, dans les délais prévus à l'article 4.1.2 du CCATP. La page H.T. :	€
16a	Création de carte schématique / illustration graphique Ce prix rémunère, à l'unité, la création d'une carte schématique ou d'une illustration graphique destinée à un document d'information, telle que définie à l'article 10 du CCATP. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale, ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation du document final par la maîtrise d'ouvrage. Le prix comprend la remise du document à la maîtrise d'ouvrage, dans les délais prévus à l'article 4.1.2 du CCATP en version PDF	€

Prestations artistiques et matérielles		
	et en version modifiable. L'unité H.T. :	
16b	Création d'un document type kakemono Ce prix rémunère, à l'unité, la création d'un document type kakemono destinée à une manifestation, telle que définie à l'article 10 du CCATP. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale, ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation du document final par la maîtrise d'ouvrage. Le prix comprend la remise du document à la maîtrise d'ouvrage, dans les délais prévus à l'article 4.1.2 du CCATP en version PDF et en version modifiable. L'unité H.T. :	
17	Habillage de vue aérienne Ce prix rémunère, à l'unité, l'habillage d'une vue aérienne fournie par la DREAL, destinée à un document de communication : report de légendes et de contours, aplats de couleurs, etc., tel que défini à l'article 10 du CCATP. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale, ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation du document final par la maîtrise d'ouvrage. Le prix comprend la remise du document à la maîtrise d'ouvrage, dans les délais prévus à l'article 4.1.2 du CCATP en version PDF et en version modifiable. L'unité H.T. :	€
18	Création de graphique Ce prix rémunère à l'unité la création de graphiques (histogramme, camembert, courbe, etc.) de qualité PAO, telle que définie à l'article 10 du CCATP.. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale, ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation du document final par la maîtrise d'ouvrage. Le prix comprend la remise du document à la maîtrise d'ouvrage, dans les délais prévus à l'article 4.1.2 du CCATP en version PDF et en version modifiable. L'unité H.T. :	€
19a	Impression de document type kakemono Ce prix rémunère à l'unité, l'impression d'un document sur kakemono, avec réception du kakemono à la DREAL à Poitiers ou à Bordeaux, telle que définie à l'article 10 du CCATP..	

Prestations artistiques et matérielles		
	L'unité H.T. :	
19b	Impression de document type flyer ou invitation Ce prix rémunère à l'unité, l'impression d'un document type flyer ou invitation, et son envoi à une liste de destinataire précisée par la maîtrise d'ouvrage, telle que définie à l'article 10 du CCATP.. Ce prix comprend l'impression et la transmission jusqu'à 50 documents. Le forfait H.T. :	
19c	Impression de document type dossier réglementaire Ce prix rémunère à la page, l'impression d'un dossier réglementaire, avec réception du dossier à la DREAL à Poitiers ou à Bordeaux, telle que définie à l'article 10 du CCATP.. La page H.T. :	
20	Captation vidéo Ce prix rémunère au forfait, la captation vidéo d'une réunion ou d'un événement, telle que définie dans l'article 10 du CCATP. Il comprend les frais de personnel supplémentaire et de déplacements associés, pour assurer cette prestation matérielle. Ce prix comprend les prises de vue, qui sont remises dans un délai de 2 jours à la maîtrise d'ouvrage, ainsi que le montage d'une vidéo condensée explicative de l'évènement. Ce prix comprend la réalisation de la version initiale de la vidéo condensée, ainsi que les différentes itérations jusqu'à la validation du document final par la maîtrise d'ouvrage. Le temps de présence effective sur le site comprend le matin et l'après-midi, ou l'après-midi et la soirée. Le prix comprend les frais de déplacement. Le forfait H.T. :	€
21a	Registre de concertation papier Ce prix rémunère au forfait la fourniture d'un registre de concertation relié de 50 feuilles, couleur, paginé, conforme à la charte graphique de l'opération concernée. Le registre est imprimé et transmis à l'adresse fournie par la maîtrise d'ouvrage. Le forfait H.T. :	€
21b	Registre de concertation numérique Ce prix rémunère au forfait la création et le suivi d'un site numé-	€

Prestations artistiques et matérielles		
	rique pour une concertation au titre du code de l'environnement d'une opération. Le prix comprend le suivi des avis, leur compilation par thématique, et des propositions d'éléments de réponse communiquant à la maîtrise d'ouvrage pour les différents avis. Le prix comprend la mise en ligne des réponses régulièrement, et l'accès au site par la maîtrise d'ouvrage pour rentrer des réponses au besoin. Le prix comprend un bilan par thématique des différents questionnements du public, et les réponses apportées. Le forfait H.T. :	
21c	Plus-value pour nombre de remarques importantes Ce prix rémunère au forfait, la plus-value par tranche supplémentaire de 50 observations sur le suivi du registre numérique de concertation publique. Le forfait H.T. :	€
22a	Registre d'enquête publiques papier Ce prix rémunère au forfait la fourniture d'un registre d'enquête publique relié de 50 feuilles, couleur, paginé, conforme à la charte graphique de l'opération concernée. Le registre est imprimé et transmis à l'adresse fournie par la maîtrise d'ouvrage. Le forfait H.T. :	
22b	Registre d'enquête publiques numérique Ce prix rémunère au forfait la création et le suivi d'un site numérique pour une enquête publique d'une opération. Le prix comprend le suivi des avis, leur compilation par thématique, et des propositions d'éléments de réponse communiquant à la maîtrise d'ouvrage pour les différents avis. Le prix comprend la proposition des réponses à apporter aux questions posées, et l'accès au site par la maîtrise d'ouvrage pour rentrer des réponses au besoin. Le prix comprend un bilan par thématique des différents questionnements du public, et les réponses apportées. Le forfait H.T. :	
23	Mise à disposition d'un outil de gestion de version Ce prix rémunère au forfait, pour la réalisation d'un document multi partenarial, la mise à disposition d'un outil sécurisé permettant à la maîtrise d'ouvrage et aux partenaires d'accéder au docu-	

Prestations artistiques et matérielles		
	ment pour y faire leurs remarques en simultanée.	
	Le forfait H.T. :	